ELMESUP

MARINE PIFKO 878081850

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION ET DE RÉTRACTATION

Les présentes conditions générales s'appliquent à toute inscription à une formation proposée par **ELMESUP – École Libre de Médecine Énergétique**.

1. Acceptation des conditions

La signature du **bordereau d'inscription** vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

En signant le bordereau d'inscription, le participant reconnaît avoir pris connaissance des conditions de participation, des modalités financières, des conditions d'annulation et, lorsqu'il en bénéficie, de son droit de rétractation.

L'inscription devient contractuelle à compter de la réception du bordereau d'inscription signé et, le cas échéant, du règlement de l'acompte ou de toute somme prévue lors de l'inscription.

2. Inscription et engagement du participant

L'inscription à une formation constitue un engagement ferme du participant, sous réserve de l'exercice légal du droit de rétractation lorsqu'il est applicable.

Le participant s'engage à fournir des informations exactes lors de son inscription et à respecter les horaires, consignes et règles de fonctionnement applicables au lieu de formation.

La place réservée au participant est nominative et ne peut être cédée à un tiers sans accord préalable de l'organisateur.

3. Conditions financières

Le prix de la formation est celui indiqué sur le bordereau d'inscription ou le devis accepté par le participant.

Lorsque le paiement est effectué en plusieurs fois, l'échelonnement constitue une **facilité de paiement** et ne remet pas en cause l'engagement contractuel portant sur le montant total de la formation.

En cas de non-paiement d'une échéance à sa date d'exigibilité, ELMESUP pourra suspendre la participation du stagiaire aux enseignements jusqu'à régularisation, sans que cette suspension n'entraîne automatiquement l'annulation de la dette contractuelle.

4. Droit de rétractation

Lorsque la réglementation applicable au participant lui confère un droit légal de rétractation, celui-ci peut exercer ce droit dans les conditions et délais prévus par la loi.

Lorsque le droit de rétractation est applicable, le participant peut l'exercer en adressant une demande claire et non équivoque à ELMESUP avant l'expiration du délai légal.

Lorsque le participant demande expressément que la formation commence avant la fin du délai légal de rétractation, il reconnaît que les conséquences prévues par la réglementation applicable pourront s'appliquer en cas de rétractation après le commencement de la prestation.

Lorsque la formation a été intégralement exécutée avant la fin du délai légal de rétractation, avec l'accord exprès du participant et après reconnaissance de la perte éventuelle de son droit de rétractation lorsque la loi le prévoit, le droit de rétractation ne pourra plus être exercé.

5. Annulation par le participant hors droit de rétractation

En dehors de l'exercice d'un droit légal de rétractation, toute demande d'annulation doit être formulée par écrit.

En cas d'annulation tardive ou d'absence du participant, les sommes éventuellement dues seront déterminées conformément aux conditions particulières indiquées sur le bordereau d'inscription, le devis ou la convention de formation.

Aucune absence, même partielle, ne pourra donner lieu à un remboursement automatique.

En cas d'empêchement justifié, ELMESUP pourra, à sa seule appréciation et selon les circonstances, proposer un report de participation sur une session ultérieure, sous réserve des places disponibles.

6. Annulation ou report de la formation par ELMESUP

ELMESUP se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation en cas de circonstances exceptionnelles, de force majeure, d'indisponibilité du formateur ou lorsque les conditions nécessaires au bon déroulement de la formation ne sont pas réunies.

Dans le cas où ELMESUP annulerait définitivement une formation et qu'aucun report ou solution alternative ne serait accepté par le participant, les sommes correspondant à la formation non réalisée seront remboursées.

Aucune indemnité supplémentaire ne pourra être réclamée au titre de frais engagés personnellement par le participant, sauf disposition légale contraire.

7. Déroulement de la formation

Le participant s'engage à adopter un comportement respectueux envers les formateurs, les autres participants et les personnes présentes sur le lieu de formation.

Tout comportement violent, menaçant, discriminatoire, perturbateur ou incompatible avec le bon déroulement de la formation pourra entraîner l'exclusion du participant.

Dans ce cas, l'exclusion ne donnera pas automatiquement droit au remboursement des sommes versées.

ELMESUP MARINE PIFKO 878081850

8. Hébergement

Lorsque l'hébergement est proposé dans le cadre de la formation, ses modalités, son tarif et ses conditions particulières sont précisés séparément.

L'hébergement constitue une prestation distincte lorsqu'il est facturé séparément et ne peut être assimilé au prix pédagogique de la formation

9. Responsabilité du participant

Le participant demeure responsable de ses effets personnels pendant toute la durée de la formation.

Il s'engage à respecter les locaux, équipements et matériels mis à sa disposition.

Toute dégradation volontaire ou résultant d'une faute du participant pourra donner lieu à une demande de réparation.

10. Nature des formations

Les formations proposées par ELMESUP ont une vocation de formation, de développement de compétences et d'accompagnement.

Elles ne se substituent pas à un suivi médical, psychologique ou à tout autre professionnel de santé lorsque celui-ci est nécessaire.

Le participant demeure responsable de son parcours personnel et professionnel et de l'utilisation qu'il fait des connaissances acquises pendant la formation.

11. Force majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations lorsqu'il résulte d'un événement répondant aux conditions légales de la force majeure.

ELMESUP pourra alors proposer, selon les circonstances, un report de la formation ou toute autre solution adaptée.

12. Documents contractuels

Le bordereau d'inscription, le devis ou la convention de formation, les présentes conditions générales et, le cas échéant, les conditions particulières constituent l'ensemble contractuel applicable à l'inscription.

En cas de contradiction, les dispositions impératives prévues par la loi prévalent sur toute clause contractuelle

ELMESUP MARINE PIFKO 878081850

13. Acceptation

La signature du bordereau d'inscription vaut reconnaissance par le participant :

- des présentes conditions générales ;
- accepter les conditions de participation à la formation ;
- accepter les conditions financières indiquées sur son inscription ;
- avoir été informé de son éventuel droit légal de rétractation et de ses modalités d'exercice

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE RÉTRACTATION ET D'ANNULATION

1. Droit légal de rétractation

Lorsque le participant est une personne physique concluant un contrat de formation avec ELMESUP, il bénéficie du droit de rétractation prévu par l'article L. 6353-5 du Code du travail.

Le participant dispose d'un délai légal de **10 jours à compter de la signature du contrat** pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Lorsque le droit légal de rétractation est valablement exercé dans ce délai, **100 % des sommes éventuellement versées au titre de la formation sont remboursées**.

Aucune retenue ou pénalité ne peut être appliquée au titre de l'exercice de ce droit légal.

Conformément à l'article L. 6353-6 du Code du travail, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire avant l'expiration du délai légal de rétractation et, à l'issue de ce délai, les sommes versées ne peuvent excéder les limites prévues par la réglementation applicable

2. Contrats conclus à distance ou hors établissement

Lorsque les dispositions du Code de la consommation relatives aux contrats conclus à distance ou hors établissement sont applicables, le participant consommateur dispose d'un délai légal de **14 jours** pour exercer son droit de rétractation.

Dans ce cas, lorsque le droit de rétractation est valablement exercé, ELMESUP procède au remboursement des sommes dues conformément aux dispositions légales applicables, notamment dans le délai légal de 14 jours.

Lorsque le participant demande expressément que la formation débute avant l'expiration de son délai de rétractation, les dispositions légales relatives au commencement anticipé de la prestation s'appliquent. Le montant éventuellement dû est alors proportionnel à la prestation effectivement réalisée avant la rétractation, dans les conditions prévues par la loi

ELMESUP MARINE PIFKO 878081850

3. Annulation après expiration du délai légal de rétractation

Une fois le délai légal de rétractation expiré, toute annulation à l'initiative du participant constitue une **annulation contractuelle et non l'exercice du droit légal de rétractation**.

Sous réserve des dispositions légales impératives et des cas de force majeure prévus par la loi, les conditions suivantes s'appliquent :

Annulation plus de 30 jours avant le début de la formation

Le participant peut demander l'annulation.

ELMESUP pourra proposer en priorité un **report sur une session ultérieure**.

À défaut de report accepté, le remboursement est fixé à **80 % des sommes effectivement versées**, les 20 % restants correspondant aux frais administratifs, de réservation et d'organisation engagés

Annulation entre 30 et 15 jours avant le début de la formation

Le remboursement est fixé à **70 % des sommes effectivement versées**, ou un report sur une session ultérieure pourra être proposé par ELMESUP

Annulation entre 14 et 8 jours avant le début de la formation

Le remboursement est fixé à **50 % des sommes effectivement versées**, ou un report pourra être proposé selon les disponibilités.

Annulation moins de 8 jours avant le début de la formation

Aucun remboursement ne sera dû, sauf accord exceptionnel d'ELMESUP ou situation relevant d'un cas de force majeure dûment justifié.

ELMESUP pourra toutefois proposer un **report sur une session ultérieure**, selon les places disponibles.

4. Absence du participant

Toute absence totale ou partielle à la formation après le début de celle-ci ne pourra donner lieu à un remboursement automatique.

En cas d'absence justifiée par un cas de force majeure reconnu, les dispositions légales applicables prévalent.

Pour les contrats de formation concernés par l'article L. 6353-7 du Code du travail, lorsque le participant est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnu, le contrat peut être rompu et seules les prestations effectivement dispensées sont dues, à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

ELMESUP MARINE PIFKO 878081850

5. Report de formation

À titre commercial, ELMESUP pourra proposer au participant empêché de participer à la session initialement prévue un report sur une session ultérieure.

Le report n'est pas automatique et dépend notamment des places disponibles et du calendrier des formations.

Lorsqu'un report est accepté, les sommes déjà versées sont conservées et imputées sur la nouvelle session.

6. Modalités de demande

Toute demande de rétractation ou d'annulation doit être formulée par écrit et adressée à ELMESUP.

Pour l'exercice du droit légal de rétractation prévu par l'article L. 6353-5 du Code du travail, la demande doit être effectuée dans le délai légal applicable et par le moyen prévu par la réglementation.

La date de réception de la demande par ELMESUP constitue la date de référence pour déterminer le respect du délai applicable.

7. Primauté du droit légal

Les présentes conditions commerciales d'annulation ne peuvent avoir pour effet de limiter ou supprimer un droit légal dont bénéficie le participant.

En cas de contradiction entre les présentes conditions et une disposition légale impérative, cette dernière prévaut.

ACCEPTATION

En signant le bordereau d'inscription, le participant reconnaît accepter les présentes **Conditions particulières de rétractation et d'annulation**.